



Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2025

Bonjour,

En 2021, la MRC des Maskoutains a mis en place le Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines afin de protéger les cours d'eau de notre territoire.

Dans le cas qu'un cours d'eau soit présent sur votre propriété, une inspection des bandes riveraines pourrait avoir lieu cette année. Il est probable que des piquets de bois soient laissés sur place pour délimiter la bande riveraine de trois (3) mètres à respecter en zone de culture.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour la délimitation de vos bandes riveraines ou pour toute clarification concernant la réglementation sur les bandes riveraines, n'hésitez pas à faire appel à notre service sans frais d'accompagnement des rives.

Pour faire une demande d'accompagnement ou pour toute information en lien avec cette correspondance, contactez-nous par courriel à sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca ou par téléphone au 450 774-3141, poste 3159.

Si vous prévoyez effectuer des travaux dans un cours d'eau ou une bande riveraine, nous vous recommandons au préalable de contacter votre municipalité, dans le but de vous éviter des pénalités.

En vous remerciant de votre intérêt porté envers la qualité des cours d'eau de notre territoire, nous vous souhaitons une bonne saison 2025!

Simon Giard, préfet
MRC des Maskoutains

p. j. Dépliant

